

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 5 février 2026

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT - BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'an deux mille vingt-six, le 05 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (21) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Valérie ROUX, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Xavier DUBOIS, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE représentée par Francis GILBERT, Valéry VIALARD,

Étaient absents (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUVIER

Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

La commune d'Orcet a reçu une candidature spontanée pour la mise à disposition temporaire de places de stationnement sur le domaine communal pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

L'installation d'un réseau d'IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) sur le domaine public de la commune d'Orcet se fera sous la forme d'une convention d'Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public Communal, qui sera passée avec

l'opérateur public ou privé qui aura manifesté son intérêt.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 5°,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-1-4 et suivants,

VU le guide du Ministère de la Transition Ecologique relatif aux schémas directeurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques du 24 juin 2021,

Considérant qu'il convient d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine communal pour l'exercice d'activités économiques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de partenariat pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **D'autoriser** le lancement d'un avis d'appel à la manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public, afin d'identifier éventuellement, d'autres potentiels partenaires intéressés par ce projet, puis d'en retenir un.

-

Fait et signé à Orcet, le 05 février 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Paul BOUVIER

Le Maire



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.